

## 14 mars 2024 - TGV en Albret

Ndir TGV en Albret : cliquez sur l'article pour agrandir !



TRÈS  
GRANDE  
VIGILANCE  
en ALBRET

Feugarolles le 14 mars 2024

Chers Amis

Lors de notre assemblée générale à Feugarolles le 23 novembre 2023, nous avons évoqué le dépôt de recours contre le projet GPSO.

Le 4 décembre nous vous informions qu'une réunion interdépartementale aurait lieu à Mont de Marsan pour finaliser cette procédure avec l'ensemble des associations de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie.

Le plan de financement signé en 2022 par 25 collectivités de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie nous apporte des arguments supplémentaires pour déposer un recours contre ce projet.

Après plusieurs entretiens avec notre avocat et les associations de nouvelle Aquitaine et d'Occitanie, **nous avons décidé de déposer un recours et une Question Prioritaire de Constitutionnalité.**

Le recours portera sur les modifications substantielles apportées au projet depuis la Déclaration d'Utilité Publique de 2016 et plus particulièrement sur le plan de financement afin de relancer une Enquête Publique.

L'objectif de la Question Prioritaire de Constitutionnalité est de demander au Conseil Constitutionnel si pour financer le GPSO, un **projet national**, l'application des **taxes locales** issues de la loi de finance 2023 est conforme au principe d'égalité devant la loi garanti par la Constitution

Si ces taxes locales sont déclarées inconstitutionnelles cela annulerait une grande partie du financement attribué à la société GPSO pour lancer ce projet, ce qui remettrait en cause le plan de financement signé en 2022.

Une telle action juridique menée par notre avocat (qui est également avocat au Conseil d'Etat et au conseil Constitutionnel) a un coût non négligeable : 18 000 € TTC

Comme vous pouvez le constater, le coût pour la défense juridique des intérêts des citoyens est un obstacle que nous avons toutefois décidé de surmonter dans l'intérêt des personnes opposées à ce projet inutile et en continuité de l'avis défavorable de la commission d'enquête publique.

L'engagement financier, à ce jour, de certaines associations, le financement par d'autres associations qui devrait suivre et les actions que nous allons mener en direction d'élus et de conseils municipaux nous permettent d'envisager avec sérénité de réunir le montant prévu pour cette action juridique.

Nous voulions que vous soyez informé personnellement de cette démarche que nous avons confiée le 12 mars 2024 à notre avocat.

Amicalement

Charles d'Huyvetter

